

Commune de Civrieux d'Azergues
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2012

L'an deux mil douze, le 26 novembre à 20h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 novembre 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc Torrequadra , Maire.

Etaient Présents : M Jean-Luc Torrequadra Mme Césari, MM Binaud, Ehret, Zilliox, Maires Adjoints ; MM. Gouttard, Lacaille, Mmes Vivet,.

Absents excusés : M. ROLLIN donne pouvoirs à JL TORREQUADRA
Mme GRANGE donne pouvoirs à Joëlle VIVET
M. SIMIAND donne pouvoirs à D. BINAUD
Mme LACOSTE donne pouvoirs à R. ZILLIOX

Nombre de conseillers en exercice: 12 présents : 8 votants: 12
Secrétaire de séance : D. Binaud

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Schéma départemental de coopération Intercommunal : avis sur arrêté du Préfet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Les délibérations du 21 juillet 2010 des conseils communautaire de la CCBSPD et de la CCMOA décidant de fusionner ensemble.
- La délibération du 24 février 2011 de la CCBVA souhaitant rejoindre CCBSPD et CCMOA.
- La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, relative à la réforme des collectivités territoriales.
- L'arrêté préfectoral n° 6002 du 19 décembre 2011 relatif au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du Rhône créant ainsi une nouvelle communauté de commune regroupant 34 communes.

S'ENGAGE un échange au sein du Conseil Municipal sur la place de la Commune dans le nouvel ensemble créé par l'arrêté préfectoral. Il persiste à considérer ce périmètre comme disproportionné et repose la question de la pertinence d'un tel périmètre.

Dans un tel contexte, le Conseil Municipal se pose la question d'un rattachement de la Commune à la CC du Pays de l'Arbresle.

Les perspectives qui se profilent ne laissent rien augurer de positif en termes d'efficacité, de rationalité et de service rendu à nos administrés. Le Conseil salue la volonté du législateur de simplification et de lisibilité et s'étonne que la mise en application puisse aboutir à la création de nouveaux syndicats.

DECIDE, à l'issue de ce débat, à l'unanimité, qu'il ne peut émettre un avis favorable, sur l'arrêté préfectoral n° 6002 du 19 décembre 2012, compte tenu des incertitudes qui demeurent tant sur l'organisation de la structure que sur le périmètre dont la pertinence n'a pas encore fait ses preuves lors des premières réunions pour mettre en œuvre cette nouvelle communauté.

Compte rendu réunion fusion des communautés de communes

Cette réunion portait sur le rendu de l'état des lieux des 34 communes réalisé par KPMG ; Des groupes de travail comprenant seulement le comité de pilotage et les 4 vices-présidents, en charge des thèmes des réunions travailleront compétences par compétence. Les élus s'interrogent aussi sur le mode de calcul définissant le nombre de délégué par commune pour la représentativité au sein de la future intercommunalité. Pour Civrieux, 1 seul représentant est envisagé sur 57 conseillers communautaires....., ce qui laisse les élus très perplexes !!!!

Délégation de Service Public pour confier la gestion et l'exploitation par affermage du réseau d'assainissement collectif – lancement d'une procédure

Le contrat d'assainissement actuellement en vigueur arrive à échéance au 30 juin 2013. Après un avenant d'un an suggéré par la Préfecture dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales. L'avenant ne pouvant être prolongé. Il y a lieu de relancer cette DSP ; Pour nous aider dans cette procédure, il est proposé de faire appel à un bureau d'étude spécialisé,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de lancer une consultation pour retenir un bureau d'étude et ensuite, lancer la procédure de délégation de service public pour confier la gestion et l'exploitation par affermage du réseau d'assainissement collectif.

Indemnité de conseil du Receveur Municipal

Comme tous les ans, il est nécessaire de délibérer sur le montant de l'indemnité due au titre des conseils et de la confection des documents budgétaires 2012 aux 2 receveurs municipaux qui ont exercé à la trésorerie de Chazay, au prorata du temps de présence : 10/12° pour Christian DUPLAIN et 2/12° pour Marc BLANQUIN (durant l'absence de M. Duplain).

Après avoir voté, par

Par 1 voix contre ; 2 abstentions et 9 pour : Le conseil municipal alloue au taux plein l'indemnité de conseil qui s'élève à 430.54€net.

Virements de crédits

Différents régularisations sur le budget M49, sont nécessaires à la demande de la trésorerie. A l'unanimité, le conseil autorise ces écritures de régularisation.

Acquisition terrain Ragon

Il est rappelé la décision du CM du 24/09/2012 relative à l'acquisition d'un tènement appartenant aux consorts RAGON, pour aménager, au plus tôt, un parking à proximité de la place de l'Eglise. Les propriétaires souhaiteraient réaliser une division pour détacher une parcelle constructible. Après études et projet d'aménagement, un découpage est proposé en deux lots d'approximativement : 3200m² nécessaire pour la commune et 2 700m² que les consorts Ragon vendront séparément. En cas de réponse négative d'un éventuel acquéreur pour la parcelle restante, la commune procèdera à l'acquisition de la totalité du tènement. Le conseil municipal par 12 voix pour, autorise M. le Maire à poursuivre les démarches administratives pour l'acquisition de la totalité de la parcelle, soit environ 5 900m².

Régularisation cessions terrains

Monsieur le Maire rappelle au conseil que 2 dossiers (très anciens) de cessions n'ont jamais été régularisés par le notaire et il convient donc maintenant de reprendre les délibérations de cessions gratuites afin de les actualiser ; il s'agit des cessions lors de l'élargissement du chemin du Marand, propriétaires concernés : MM. Folta, Decoeur et Michon et de la cession de l'impasse du Moulin.

A l'unanimité le conseil municipal autorise M. le Maire à actualiser les précédentes délibérations et à signer tous les documents nécessaires à ces transactions.

Convention Avocat

Compte tenu des difficultés rencontrées avec le lot maçonnerie dans le cadre du chantier de la salle des fêtes et devant la complexification juridique ambiante, nous avons sollicité les conseils d'un avocat ; le cabinet LLC & associés a établi une convention d'honoraires sur la base de 110€/Heure.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec le cabinet LLC & Associés.

Relogement du policier municipal

Le policier municipal avait demandé son relogement vu l'apparition de problèmes sur le plancher ; il lui a été proposé un nouveau logement, qu'il a refusé compte tenu de son changement de situation familiale. Il doit malgré tout prendre très rapidement ses dispositions pour trouver un nouveau logement. La commune l'aide dans ses démarches.

Une expertise de la structure du bâtiment sera réalisée en début d'année prochaine.

Pour ce dossier également, nous avons sollicité les conseils du cabinet LLC & Associés ; le conseil municipal autorise M. le maire à signer la convention, prévue à cet effet.

Festivités du 8 décembre

L'Inauguration maison de l'Europe aura lieu le samedi 8 décembre de 15 à 17h, avec les Maires de Corciano et Pentling , Mme Grossetête, député Européen et un représentant du Conseil Général.

L'invitation et le programme ont été remis à chaque conseiller, toute la population est invitée. Suivra la Fête des lumières organisée par le Comité de Jumelage en présence des délégations Ombriene et Barvaroise . Les Associations de Civrieux animeront les stands au profit de Klina.

Monsieur le Maire demande la participation du personnel communal pour l'installation le samedi matin.

Comptes rendus commissions et syndicats

- Urbanisme du 25/10 et 15/11/2012
ci-joints

- Bâtiments communaux

Salle des fêtes : les travaux de remise en conformité des fondations et des réseaux EP et EU enterrés ont été réalisés. Une réunion aura lieu le 27 novembre avec la maîtrise d'œuvre et le maçon pour recalculer le planning.

Maison de l'Europe : la réception des travaux a eu lieu le 16 novembre dernier avec une levée

des réserves pour le 30 novembre.

- Commission Charlieu

La dernière réunion portait sur le rendu de l'Agence d'Urbanisme de Lyon qui propose 2 scénarii possibles : l'un plus axé autour de la RD 16, l'autre plus en retrait. Le conseil municipal devra se prononcer sur la suite à donner à ces propositions, après la réunion du 13 décembre prochain.

- Conseil d'école

166 élèves à ce jour, effectif en baisse ; le projet d'école pour 5 ans a été dévoilé, il a été validé par l'Inspection Académique. L'école participe aux festivités du 8 décembre. Il n'y aura pas de pont pour l'Ascension. Il a également été évoqué les problèmes de sorties d'école des élèves.

- SIVOS

Réunion portant sur l'indemnité de conseil du Trésorier. Information sur le départ de Dommartin et l'arrivée de Pommiers.

- SYDER

Approbation des pourcentages d'annuités de remboursement d'emprunt sur 15 ans des travaux réalisés en 2012 pour les communes.

- SIEVA

Augmentation de 3% du prix de l'eau compte tenu du départ des communes de Lissieu et la Tour de Salvagny.

- Association des familles

Bilan du centre de loisirs, très positif pour les grandes vacances, un peu moins pour les vacances de la Toussaint. Ce CLSH est porté en totalité par le bureau de l'Association, très grosse organisation et les bénévoles sont épuisés. Tout le bureau est démissionnaire. Un nouveau bureau devrait être mis en place en janvier à l'issue de l'Assemblée Générale. Pour pérenniser ce centre de loisirs et faciliter le fonctionnement, l'Association envisage l'embauche d'un directeur à mi-temps, qui assurerait toutes les tâches, administratives etc... Une participation supplémentaire sera demandée à la commune, à voir lors du prochain budget.

- Congrès des Maires

La motion de clôture avec les résolutions générales sera transmise à chaque élu.

Prochaine réunion de conseil municipal

Lundi 17 décembre

La séance est levée à 23h15.